

Réuni le 17 octobre 2014, sous la présidence de Monsieur DARNAULT Joël, le conseil municipal de Rivarennnes a pris les décisions suivantes :

I. Montée en très haut débit par la technologie de boucle locale radio

La Maire expose au Conseil, l'offre faite par la société Rlan par le biais du SIAEP de Saint-Gaultier/Thenay d'installer une antenne relais pour le réseau internet sur le château d'eau de notre commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté pour l'installation de l'antenne relais à 10 voix pour et 2 abstentions.

II. POLT

Les élus des territoires desservis par la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) ont appris avec consternation les récents engagements pris par l'Elysée auprès des défenseurs du barreau Limoges-Poitiers.

Ce projet représente une réelle menace. Dans une lettre datée de janvier 2013, le directeur des infrastructures au Ministère de l'écologie, indiquait clairement que la création du barreau Limoges-Poitiers impliquerait une réduction de 7 à 4 allers-retours par jour, sur la ligne POLT !

Cette suppression de 40% du service ne serait qu'une des conséquences désastreuses pour l'ensemble des régions aujourd'hui desservies. Le terminus de POLT se situerait à Brive et de nombreuses gares « intermédiaires » seraient privées d'arrêts. L'Indre perdrait ainsi près de la moitié de ses fréquences et se retrouverait isolée sur une ligne reléguée au rang de ligne régionale.

Cette décision serait d'autant plus insupportable qu'elle irait à l'encontre de toutes les recommandations :

- celle de la cour des Comptes qui jugeait en novembre 2011 que les « ressources sont insuffisantes pour financer le programme d'investissement envisagé » sur les lignes ferroviaires et qu'il « devrait être revu et adapté à la nouvelle situation des finances publiques ».

-celle de l'autorité environnementale qui, dans un avis rendu en mars 2013, soulignait que « malgré des hypothèses fortes de report du trafic de l'axe historique POLT sur la nouvelle LGV Limoges-Poitiers, la rentabilité n'est pas atteinte en 50ans ».

-celle de la commission Mobilité 21 qui déclarait dans un rapport remis au Ministre des Transports en juin 2013 que le barreau Limoges-Poitiers devait être ajourné et estimait que la modernisation de l'axe POLT était « de nature à améliorer les conditions de desserte des territoires concernés et à répondre en grande partie à leurs besoins ».

Réunis en séance plénière, les Conseillers généraux de l'Indre dénoncent :

- Une décision qui les condamnerait à brève échéance à l'isolement et à la relégation,
- Le mépris affiché pour tous les avis formulés au plus haut niveau d'expertise : cour des comptes, autorité environnementale, Commission Mobilité 21, Rapport « Duron », etc...
- L'arbitraire de cet engagement qui correspond à une dépense publique de 500 millions d'euros à la charge de l'Etat pour un coût totale de 1,5 milliard d'euros alors que les collectivités locales ne cessent de voir diminuer leurs dotations.

Ils demandent :

- Le retrait définitif du projet de barreau Limoges-Poitiers,
- L'emploi immédiat des sommes annoncées à la modernisation de la ligne POLT,
- La prise en compte des propositions formulées lors du débat public de 2012 : raccorder POLT, modernisé, à la future LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) suivant le tracé Ouest qui permet de mettre Limoges à 2 heures de Paris et de desservir équitablement le

Centre, le Limousin et par-delà de nombreux départements de Midi-Pyrénées et du Massif Central.

Le Conseil municipal approuve ces oppositions et soutient le projet de la ligne POLT.